



Commission exécutive nationale Mardi 7, mercredi 8 juin 2011

RAPPORT D'ACTIVITE

Bonjour à vous, bienvenue !

Commission exécutive après commission exécutive, il est réconfortant de se retrouver, réconfortant de partager (globalement) la même analyse de la situation économique, sociale et politique actuelle, réconfortant de prôner (globalement) le même changement de notre société, de l'Europe et... même du monde !

Je le dis tranquillement avant de vous livrer mon analyse et de vous avoir entendu.

Sur nos dossiers traditionnels, retraite, fiscalité et protection sociale qu'aborderont ensuite Jacqueline et Michel, si quelques divergences apparaissent, elles contribuent à enrichir notre réflexion commune et à préciser nos positions.

D'une part il nous faut dès à présent penser à la motion revendicative de Narbonne 2012 et d'autre part il nous faudra nous positionner sur les mesures annoncées... un jour ou l'autre, sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

L'actualité, que vous connaissez tous et toutes, pour être brève, je la résume en quelques mots :

1^{er} mot : espoir

Que soulèvent les révolutions dans les pays arabes, avant d'autres, espérons le, tant de peuples encore vivent opprimés et dans la misère et l'engagement de la jeunesse dans plusieurs autres pays qui refuse l'avenir ou plutôt le manque d'avenir qui lui est offert.

Espoir mais bien sûr condamnation de la répression et de ses victimes.

2^{ème} mot : inquiétude

Face à la montée bien réelle du front national, chez nous. Montée sagement entretenue par nos dirigeants actuels.

Merci Nicolas Sarkozy pour votre apologie de la religion chrétienne, pour votre débat sur la laïcité, pour votre réforme fiscale, merci à Claude Guéant pour ses propos sur les immigrés adultes ou enfants, merci aussi à Laurent Wauquiez pour sa stigmatisation des pauvres, ces horribles fainéants et merci aussi aux médias pour faire « leurs choux gras » des turpitudes de quelques hommes politiques et de nous offrir, chaque jour, un nouveau cas d'insécurité inacceptable.

La campagne présidentielle est vraiment partie.

A nous de dénoncer sans relâche, d'abord dans nos relations, l'idéologie de l'extrême droite.

3^{ème} mot : peur

Face à la catastrophe nucléaire au Japon, dont on se demande vraiment si le monde en tirera les conséquences, face maintenant à la bactérie « tueuse » qui, même si les bactéries sont une réalité de toujours, interroge une nouvelle fois sur la production agricole et face au risque d'attentats terroristes divers et variés.

4^{ème} mot : consternation

Face à l'image des hommes politiques que renvoie à la population, les frasques sexuelles de certains et les révélations tardives et mystérieuses des autres, après d'autres scandales politico-financiers.

A nous aussi, avec d'autres, à rappeler que l'exercice de la démocratie, passe par les partis et leurs représentants, et consternation aussi devant la réunion du G8 en début du mois parfaitement résumée

dans les deux titres suivants : « toujours la même comédie » et « G8 : un communiqué ... à la normande ».

Aucune avancée majeure, des blocages qui subsistent sur l'environnement, sur les énergies, sur le commerce, sur l'évolution des dépenses publiques... mais il y a toujours un autre G à suivre !

L'Activité de la FGR-FP

Depuis la CE de janvier :

◆ L'action décidée par la CE en direction des candidats aux élections cantonales a été bien suivie dans les départements, même si les retours qui nous sont parvenus - une dizaine de réponse des candidats – sont peu nombreux, la FGR a rappelé son existence.

◆ Nous avons rencontré à deux reprises nos partenaires UCR et Pôle des retraités et fait à chaque fois le point sur nos actions communes.

* revalorisation des pensions

- audience à l'INSEE
- audience au secrétariat d'Etat à la FP au lieu du ministre du budget et sa suite : un courrier nous informant du rétablissement de l'aide ménagère à domicile
- rencontre avec le groupe UMP à l'Assemblée nationale
- audience au ministère du travail au lieu du 1^{er} ministre

* prise en charge de la perte d'autonomie

- rencontre avec le groupe socialiste à l'Assemblée nationale
- rencontre avec le directeur de cabinet de la ministre des solidarités sur la participation de la FGR aux groupes de travail ➤ à classer sans suite.
- audience avec la ministre des solidarités
- rencontre avec le président de la mutualité

◆ Conférence de presse avec le syndicat UNION SNUI SUD Trésor pour présenter un document fort argumenté sur la fiscalité des retraités.

Tous les détails sont à retrouver dans les circulaires !

Cette litanie pour nous rafraichir la mémoire, à laquelle on peut ajouter le stage Coderpa, la rencontre des participants aux deux stages communication et développement, la réunion des groupes de travail, la journée de rencontre des nouveaux secrétaires et trésoriers départementaux et la rencontre avec les syndicats adhérents.

L'activité habituelle en somme. Mais je tiens personnellement à souligner la quantité de travail que représente la lecture des rapports, comptes-rendus, prises de position des uns et des autres et la rédaction de fiches de travail et autres articles. Merci à mes camarades secrétaires nationaux.

FONCTION PUBLIQUE

Statut de la FP

Lors de la CE de janvier, nous avons montré comment au travers de la réforme des retraites 2010 et de la RGPP le gouvernement s'attaquait au statut même de la Fonction Publique. Le récent recrutement à grande échelle par Pôle Emploi d'enseignants à contrats à durée déterminée est révélateur de la volonté de démanteler le Statut de la Fonction Publique.

Réforme des retraites

Le COPILOR, Comité de Pilotage des régimes de retraite, a tenu sa première réunion le 31 mai. Rappelons qu'il est chargé de remettre un avis sur les conditions de retour à l'équilibre des systèmes de retraite et de proposer des « mesures de redressement » lorsqu'il considère qu'il existe « un risque sérieux » menaçant la pérennité financière. Lors de cette réunion les organisations syndicales, à l'exception de la CFE-CGC, ont rappelé leur hostilité à la réforme et ont fait obstacle à l'adoption par le Comité d'un avis reposant uniquement sur les chiffres gouvernementaux.

Une récente enquête menée pour le compte de l'Observatoire français des retraites confirme notre analyse : 79% des Français souhaiteraient que les mesures votées en octobre 2010 dans le cadre de la

réforme des retraites fassent à nouveau l'objet de débats lors de la prochaine campagne présidentielle. Les sentiments les plus souvent évoqués par les Français lorsqu'ils pensent à cette réforme sont d'ailleurs la colère (54% de citations) et la résignation (52%). La confiance des Français à l'égard de leur retraite est nettement retombée depuis le vote de la réforme. L'inquiétude est désormais majoritaire en ce qui concerne "la capacité à vivre de façon indépendante" à la retraite (56%, + 13 points) et "la santé et l'accès aux soins" (57%, +12 points), et de plus en plus forte quant au "niveau de vie" (68%, +14 points) et au "montant de la retraite" (76%, +11 points). Notons enfin que les comportements d'épargne retraite ont peu évolué depuis la réforme : moins d'un Français sur deux dit aujourd'hui avoir épargné d'une manière ou d'une autre en vue de sa retraite (49% contre 53% en avril 2009). Parmi ces Français qui ont déjà épargné, seuls 26% l'ont fait régulièrement (contre 31% en avril 2009).

En mars dernier les chefs d'États européens ont adopté le Pacte Euro-Plus dont l'objectif affiché est «*la coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence* ». Ce pacte a été rejeté en bloc et à l'unanimité par la CES. Il s'attaque, entre autres, aux systèmes de retraite, à l'âge de départ et au niveau des pensions, reprenant, en les aggravant encore, les propositions du Livre Vert de la Commission Européenne sur les retraites de juillet 2010.

Revalorisation des pensions

Nous connaissons maintenant le chiffre de revalorisation des pensions au 1er avril 2011 : 2,1%.

Nous avons déjà démontré que ce calcul ne permettait même pas d'éviter la baisse de pouvoir d'achat de nos pensions en ne prenant pas en compte le poids réel des dépenses contraintes. L'INSEE lui-même le reconnaît. Il est à noter que depuis janvier cette notion de dépenses contraintes apparaît de plus en plus souvent dans les articles et interventions consacrés au pouvoir d'achat des pensions.

La situation de l'évolution des prix depuis le début de l'année et les prévisions nous laissent à penser que les 2,1% ne suffiront pas : L'IPC a augmenté de 0,3% en avril après une augmentation de 0,8% en mars, augmentations essentiellement observées dans les dépenses contraintes que sont l'énergie et l'alimentaire. De même des prévisions de forte hausse sont annoncées sur les matières premières agricoles.

Par ailleurs si nous estimons que le retraité doit rester un citoyen à part entière en tenant compte des richesses qu'il a produites durant son activité et qui permettent aujourd'hui le développement du pays, l'évolution des pensions ne devrait pas décrocher de celle des salaires. Or le COR estime que depuis la réforme de 1993 les pensions ont, en moyenne, perdu 20% de pouvoir d'achat relatif par rapport aux salaires. Le rapport Moati-Rochefort du Conseil d'analyse économique en 2008 constate qu'entre 2001 et 2006 le pouvoir d'achat des retraités augmentait en moyenne de 2,8% alors que dans le même temps cette augmentation était de 7,7% pour l'ensemble de la population.

D'autres rapports récents ont relevé, pour la première fois, une hausse de la pauvreté chez les retraités ainsi qu'une augmentation du surendettement.

FISCALITE

Fiscalité des retraités

Les retraités sont aujourd'hui souvent accusés de profiter d'avantages fiscaux indus en cette période où, nous dit-on, les caisses sont vides. Il est, pour certains, facile de cacher derrière le rideau de fumée des retraités désignés comme «*profiteurs* », les milliards de cadeaux faits aux plus riches.

C'est pourquoi, avec nos amis du syndicat Union SNUI-SUD Trésor Solidaires la FGR-FP a tenu, sur cette question, une conférence de presse le 18 mars dernier.

Au-delà de la disparition progressive de la demi-part «*parent isolé* » aux conséquences très lourdes en terme d'imposition, sont, aujourd'hui dans le collimateur du gouvernement : l'abattement de 10% considéré comme une niche fiscale et l'alignement de la CSG retraités sur celle des actifs pour financer la perte d'autonomie.

Niches fiscales

Philippe Marini Rapporteur de la Commission des Finances du Sénat dans un article récent des Echos propose de mettre fin à la polémique sur la nature des niches fiscales (dépenses fiscales et/ou modalités de calcul de l'impôt). Il propose de considérer comme niches fiscales tous les allègements de prélèvements obligatoires : allègements fiscaux et allègements sur les prélèvements sociaux. On y voit alors apparaître parmi les 20 premières niches fiscales, sous-entendu avantages indus, l'abattement de

10% sur les pensions, le taux de CSG réduit des retraités, la demi-part parent isolé, l'exonération de taxe d'habitation.

Rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires

Dans son dernier rapport le CPO (organisme relevant de la Cour des Comptes) dénonce le manque de progressivité de l'IRPP. Il devient même dégressif pour les très hauts revenus.

De même l'ensemble du système socio-fiscal (impôts, taxes et contributions sociales) est progressif jusqu'à 20 000€ par unité de consommation du ménage, puis il est proportionnel jusqu'à 50 000€ pour devenir dégressif au-delà.

Le quotient familial est pointé du doigt : les foyers appartenant au décile de revenu le plus élevé concentrent 46% de cet avantage fiscal.

En conclusion le CPO estime qu'une « réforme ambitieuse de l'impôt sur le revenu est nécessaire ».

Réforme de la fiscalité du patrimoine

L'essentiel des mesures est aujourd'hui connu : suppression du bouclier fiscal et réduction de l'ISF se traduisant par un manque à gagner de 900 millions € pour l'État. Pertes qui devraient être compensées par des mesures sur les donations et successions, recettes qui apparaissent après simulations et études de plus en plus aléatoires..

Les 300 000 contribuables au patrimoine compris entre 800 000€ et 1,3 millions ne paieront plus l'ISF, quant aux autres ils se retrouveront gagnants quelque soit le montant du patrimoine même avec la disparition du bouclier fiscal. Par exemple, actuellement près de 2 000 redevables de l'ISF sont imposés au taux marginal de 1,8% et ne le seront plus qu'à 0,5% ; la moitié d'entre eux qui bénéficient du bouclier fiscal perdront cet avantage mais seront malgré tout gagnants à hauteur de 35 000€ en moyenne, l'autre moitié qui ne bénéficie pas du bouclier verra son imposition allégée de 180 000€ en moyenne.

PROTECTION SOCIALE

Des sujets relatifs à la santé ont été occultés par la prise en charge de la perte d'autonomie

- Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale : cette procédure prévue par la loi organique sur la sécu d'août 2005 est utilisée pour la première fois. Transmis pour avis aux caisses de sécu, validé par le Conseil des ministres (25 mai), ce projet sera examiné en procédure d'urgence le 14 juin à l'Assemblée nationale, le 28 au Sénat pour une adoption en juillet.

Dans sa partie recettes 2011, il est prévue une progression plus forte de la masse salariale (2,9% > 3,2%) qui rapporterait 1 md€ ; mais la disposition centrale est : « la prime salariale obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés dont les dividendes progressent » : elle devrait être exonérée de cotisations sociales dans la limite de 1200€ par salarié et par an (encore une niche fiscale !), mais serait soumise à la CSG et la CRDS, ainsi qu'au forfait social applicable à l'intéressement et à la participation. Pour les entreprises de moins de 50 salariés : versement facultatif soumis aux mêmes critères – 4 millions de salariés devraient toucher cette prime.

A titre dérogatoire, aucune compensation aux régimes de sécu du montant des exonérations.

Le dispositif devrait rapporter 375 millions. Quant aux dépenses, elles sont revues à la baisse et concerneront les branches retraite et famille.

Le déficit du régime général serait ramené à 19,3 mds au lieu de 20,9.

- L'accès aux soins fait l'objet deux discussions : la proposition de loi Fourcade et la nouvelle convention médicale.

- Proposition de loi Fourcade : prévue pour modifier certaines dispositions de la loi HPST « d'approche difficile » et en rendre l'application plus effective (depuis 2009, N. Sarkozy a pris en main le sort des médecins qu'il ne faut pas désespérer !!). L'examen commencé au Sénat en février vient de passer le cap des premières lectures dans les deux assemblées. L'intervention de parlementaires reflète l'orientation des débats : « ce sont des dispositions sur mesure pour les syndicats médicaux », « les patients sont la seconde roue du carrosse ». En effet, toutes les mesures visant à lutter contre les déserts médicaux : amende de 3000€ pour les contrevenants au « contrat santé solidarité », obligation de déclarer les congés, sont soit supprimées, soit renvoyées aux négociations conventionnelles. Une autre disposition renforce le statut des maisons de santé auxquelles on refuse la pratique des tarifs

opposables et du tiers payant. A la demande du gouvernement, la responsabilité civile médicale trouve une solution favorable aux médecins : les assureurs couvriront les sinistres jusqu'à 8 millions, au-delà un dispositif de couverture public financé par tous les professionnels de santé interviendra, l'assurance maladie relevant son aide à la couverture des professionnels. Dispositif opérationnel début 2012 !!

- Nouvelle convention médicale qui doit régler pour 5 ans les relations entre l'assurance maladie et les professionnels de santé : était prévue, entre autres, l'amélioration de l'accès aux soins.

Les négociations ont débuté le 7 avril et devaient durer jusqu'à fin juin en vue de la préparation du PLFSS 2012.

Dès le 1^{er} jour la situation a été bloquée pour une question de représentation dans les délégations syndicales de médecins. En l'absence de réunion, chacune des parties a réagi séparément. L'assurance maladie alerte sur la forte progression des dépassements d'honoraires, d'autant plus que les taux les plus élevés sont pratiqués à l'hôpital public où certains praticiens ont un secteur privé, et dans certaines régions : Paris (150%), le Rhône (110%), Alsace (90%), Alpes-Maritimes.

Fort de ces chiffres, le directeur de l'UNCAM souhaite la mise en œuvre du secteur optionnel signé par les représentants des médecins en 2009, mais resté au point mort. Le secteur ne concernait que les chirurgiens, anesthésistes et gynécologues obstétriciens qui s'engageaient à réaliser au moins 30% de leurs actes au tarif sécu et le reste des actes à des dépassements n'excédant pas 50%. L'UNOCAM inciterait ses membres à prendre en charge ces dépassements.

De leur côté, les deux syndicats majoritaires (confédération des syndicats médicaux- français et le syndicat des médecins libéraux) réclament la consultation des généralistes à 25€ et la revalorisation de certains spécialistes, et font des propositions en matière de rémunération : les praticiens seraient évalués en fonction d'indicateurs cliniques sur certaines pathologies, d'organisation du cabinet, de prévention, d'efficacité qui leur rapporterait entre 12 et 15 000€ soit 20% de leur revenu mensuel. Ces propositions devront être abordées sans quoi pas de négociations.

L'UNCAM semble prête à discuter.

- Prise en charge de la perte d'autonomie

Le débat approche de sa fin, le gouvernement devrait présenter ses arbitrages en juillet. On se perd dans le flot des déclarations et des contributions. Parmi les rapports les plus importants :

19 mai : « Terra Nova »

20 mai : assises nationales de l'ADF (55 propositions débattues en bureau le 7 juin)

24 mai : Mutualité Française « Dépendance, choisissons la solidarité »

25 mai : première version des travaux du groupe IV (B. Fragonard – stratégie pour la couverture de la dépendance des PA). Trois scénarios de réforme de la prise en charge.

- Points communs des rapports

* La prise en charge de la perte d'autonomie est une question de société avant d'être un problème financier : il faut reconnaître la place et le rôle des PA dans la société, les faire participer à la vie locale, prévoir des dispositifs d'accompagnement leur ouvrant un libre choix de leur lieu de vie

* Développer la prévention pour prévenir ou retarder les facteurs de dépendance

* Le financement est soutenable (≠ retraites) quelles que soient les hypothèses démographiques retenues. La solidarité nationale doit en être le socle principal.

- ADF :

2025 : 1 380 000 PA dép > moyens financiers supplémentaires 3,9 mds à 4,6 mds

2030 : 1 420 000

GT Charpin :

2020 : 1 500 000 > moyens supplémentaires un peu moins de 10 mds

2030 : 1 900 000

* Abandon du gage patrimonial, mais rétablissement des droits de succession

* Abandon de l'assurance privée obligatoire

- Divergences :

- Gouvernance : Sécu
CNSA repensée
Pas de position arrêtée

- Rôle des départements :

ADF : département chef de file de la politique gérontologique

- Première version du rapport Fragonard (GT N°4)

Présente trois scénarios de réforme possible dont deux ont très peu de chance de voir le jour étant donnée l'avancée des débats.

Le premier : régime spécifique de Sécu (branche ou risque) car exclusion des conseils généraux et de la CNSA

Le second : régime d'assurance universelle (cf : Rosso-Debord)

Le troisième : beaucoup plus détaillé, plus sérieux, à défaut d'être très innovant : « consolidation du système actuel visant à le rendre plus juste et plus efficient ».

- Reprend l'estimation démographique et financière du GT Charpin : besoins de financement : environ 10 mds (2040) ce qui maintiendrait un socle public couvrant 70% des coûts.

- Pour consolider l'existant, quelques pistes de financement : contribution 1% sur droits de succession, seconde journée de solidarité, CSG, 10% abattement impôt sur le revenu (retraités), imposition des majorations retraite famille nombreuse.

- Introduction d'une dose d'assurance privée (contrats à labellisation publique)

- Pour améliorer l'APA

* à domicile : relever de 50% les plafonds d'aide actuels (qui pourraient-être indexés sur les salaires), seraient concernés : les plus dépendants, les plus isolés ou Alzheimer

- Afin de diminuer le reste à charge (GIR 1 et 2), modulation de l'APA par redéploiement au détriment des moins dépendants (GIR 4)

* en établissement : hausse de l'allocation logement : création d'un bouclier social, plafonnement du reste à charge pour les dépendances longues afin de ne pas épuiser le patrimoine ou faire appel à la solidarité familiale

- Quel calendrier ?

Marie Anne Montchamp distingue des mesures à court terme, d'autres à moyen et long terme. Les premières, d'ordre financier, reste à charge, soutien aux services d'aide à domicile devraient se traduire par une enveloppe de 800 millions dans les projets de loi de finances et de financement de la Sécu 2012. Ce colmatage financier serait suivi d'un projet de loi déposé avant fin 2011 pour une adoption avant les élections de 2012. C'est la dernière version qui peut changer selon l'humeur élyséenne !

Dernière minute

Le Conseil économique social et environnemental vient de transmettre à ses membres un projet d'avis qui sera examiné en assemblée plénière les 14 et 15 juin.

Trois priorités sont pointées

* Réduire le reste à charge des familles

* Mettre en place un système d'aides plus redistributif

* Augmenter l'aide pour les plus dépendants

Pour y parvenir :

* Réaménager les aides fiscales et sociales pour prendre en compte les revenus moyens (de 1200 à 1800€) – ce qui va nécessiter un financement supplémentaire relevant du socle public – D'où deux recommandations : 1) taxe de 1% sur successions et donations (hors entreprises et outil professionnel) (1,5mds€). 2) alignement du taux de SCG réduit des retraités (6,6%) sur celui des actifs (7,5%) mais seulement au-delà d'un certain seuil de revenu (1,7 mds€)

Ces deux pistes sont approuvées par la majorité de la commission du CESE qui a rédigé l'avis. Mais fera débat.

* Revoir l'APA en EHPAD en fonction des revenus des résidents.

* Meilleure régulation des contrats d'assurance dépendance : création d'un « label-public » et aide publique pour les plus modestes.